

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 30 NOVEMBRE 2023

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A..

Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY.

Etaient absents :

Mrs VIGNON, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Etaient excusés :

Mmes SOUILLARD, LICOUR.

Mrs PINCHON, ALEXANDRE E.

A l'unanimité des membres présents, M HERBETTE est désigné secrétaire de séance de ce conseil communautaire.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence et la commune de Franqueville pour son accueil.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 27 Septembre 2023 est approuvé.

Débat sur la politique locale de l'urbanisme

Le Président donne la parole à Mme SICARD, Chargée d'urbanisme.

En application de l'article L.5211-62 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exerçant la compétence relative au plan local d'urbanisme, doivent tenir un débat annuel au sein de l'assemblée délibérante sur la politique locale de l'urbanisme.

Ainsi, Mme SICARD présente le bilan de la politique locale de l'urbanisme de la CCNS pour l'année 2023 tels que la révision du SCOT du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), les états des lieux des PLUi(s), l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) et l'instruction des autorisations en droit des sols sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire, prend acte de la tenue du débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme de la CCNS.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le jugement en appel de M TOURNEUR contre le PLUi Ouest Amiens se tiendra le 19 Décembre prochain.

Il informe également les membres du conseil du recrutement de Mme Marine PONGE au 18 Décembre 2023 qui sera amenée à remplacer Mme SICARD durant son congé maternité.

Débat sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEEnR)

Le Président donne la parole à Mme METAY, Directrice des services techniques et du développement économique.

Mme METAY indique que pour définir les ZAEEnR de notre territoire, un débat doit se tenir au sein du conseil communautaire avant le 31 Décembre 2023, ce débat consistant notamment en un état des lieux des puissances d'EnR générées par la CCNS et un recensement des ZAEEnR à définir commune par commune.

Ainsi, l'état des lieux des puissances d'ENR générées par l'EPCI (données de l'observatoire ENEDIS) sont les suivantes :

- ➔ **PHOTOVOLTAÏQUE** : 192 sites produisant 0,7 GWh en 2022 répartis sur 8 communes (Flixecourt, St-Léger-Lès-Domart, St Ouen, Vignacourt, St Sauveur, Ailly sur Somme, L'étoile, Belloy sur Somme)
- ➔ **BIOENERGIES** : 4 sites produisant 7,7 GWh en 2022 répartis sur 4 communes (Canaples, Ailly sur Somme, La Chaussée Tirancourt, Belloy sur Somme)
- ➔ **EOLIEN** : 11 sites produisant 182,5 GWh en 2022 répartis sur 7 communes (Flixecourt, St-Léger-Lès-Domart, St Ouen, Bettencourt St Ouen, Hangest sur Somme, Le Mesge, Saisseval)

Et les ZAEEnR (photovoltaïque, géothermie, éolien, bioénergies, ...) à définir par communes :

- Flixecourt : 11 840 m² soit la totalité de la superficie de la commune.
- Picquigny : 40 858 m² (zones école, salle des fêtes, rue du Marais, La Catiche)
- Saint Sauveur : 164 600 m² (ZAC des Bornes du temps 1 et 2)
- Argœuves : 189 677 m² (ZAC des Bornes du temps 1)
- Ailly sur Somme : 72 648 m² (Friche Carmichaël, complexe sportif et écoles)
- Berteaucourt les Dames : 88 467 m² (Friche Harondel)
- L'étoile et Mouflers : 645 473 m² (ZAC des Hauts Plateaux)
- Soues, Hangest sur Somme, Bourdon, Domart en Ponthieu : 6 062 530 m² (projets Eoliens)

M MOREL souhaite ajouter les bâtiments communaux à cette liste. Mrs DELVILLE et OLIVIER indiquent également vouloir retenir leur commune respective en ZAEEnR.

M SINOQUET signale quant à lui que la commune de Crouy Saint Pierre n'apparaît pas dans la liste alors qu'un projet éolien est en cours avec la société Ventelys énergie.

Un débat s'ouvre ensuite sur les ZAEEnR.

M HERBETTE demande quel est intérêt d'être classé en ZAEEnR. Mme METAY indique que les projets seront plus facilement finançables s'ils sont classés en ZAEEnR.

Mme LEPOIX demande si une concertation est nécessaire au sein de chaque commune concernée. Mme METAY indique que cela n'est pas nécessaire dans la mesure où la concertation sera organisée du 1^{er} au 17 Décembre 2023 via le site internet de la CCNS. Cependant, la tenue de cette concertation doit être affichée au niveau de la commune ou mise en ligne sur les sites internet.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire, considérant les interventions des conseillers communautaires, prend acte de la tenue du débat sur la définition des ZAEEnR.

Valorisation des Certificats Economie d'Energie (CEE)

Le Président donne la parole à Mme METAY, Directrice des services techniques et du développement économie.

Mme METAY explique le mécanisme des CEE qui repose sur l'obligation faite aux vendeurs d'énergie (désignés les « obligés ») de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie, pouvant être réalisées par eux-mêmes ou à travers l'achat de CEE générés par les travaux réalisés par des acteurs dits « éligibles », tels que les collectivités locales. Le mécanisme des CEE constitue une mesure favorisant l'efficacité énergétique.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de valoriser tout ou partie du stock de CEE, et l'autorise à procéder à la vente des unités de CEE conformément à la réglementation en vigueur.

Fonds CHENE : Programme ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) 2023-2026

Mme METAY explique que le programme ACTEE + est porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Il est destiné à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités en apportant une aide financière sur cinq thématiques à savoir les ressources humaines, les outils de mesure et de suivi de consommation, les études énergétiques, les études de maîtrise d'œuvre et les assistances à maîtrise d'ouvrage et autres prestations intellectuelles.

Les candidatures pour le « Fonds CHÊNE » sont ouvertes jusqu'en 2026 tous les 4 mois environ. Il est possible de candidater à chaque saison en fonction des besoins et des projets de la Communauté de Communes.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer les dossiers de candidatures nécessaires aux projets portés par la CCNS aux différentes saisons lancées par la FNCCR jusqu'en 2026.

M HERBETTE demande si les communes peuvent bénéficier de ce fonds. Mme METAY indique que si la commune a conventionné avec la FDE, c'est cette dernière qui pourra bénéficier du fonds Chêne. Par contre, s'il n'y a pas de conventionnement avec la FDE, la commune peut déposer seule ou former un groupement avec la CCNS. Mme METAY invite tous les maires à prendre contact avec elle s'ils ont un projet de rénovation énergétique afin qu'elle les oriente au mieux dans leurs démarches.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à candidater aux différentes saisons du « Fonds Chêne » du programme ACTEE + sur la période 2023-2026

Décision modificative n°2 : Budget Lotissement -22107

M FRANCOIS présente la décision modificative n° 2 du budget lotissement-22107, telle qu'indiquée ci-dessous aux membres du Conseil communautaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		35 000,00 €		0,00 €

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative n° 2 du budget lotissement-22107 et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision modificative n°2 : Budget principal -22169

M FRANCOIS présente la décision modificative n° 2 du budget principal-22169 telle qu'indiquée ci-dessous aux membres du Conseil communautaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6217 : Personnel affecté par la cne membre du GFP	0,00 €	7 752,07 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	33 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Personnel titulaire	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	75 452,07 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	75 452,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (	75 452,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	75 452,07 €	75 452,07 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative n° 2 du budget principal-22169 et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision modificative n°1 : Budget centre aquatique

M FRANCOIS présente la décision modificative n° 1 du budget centre aquatique telle qu'indiquée ci-dessous aux membres du Conseil communautaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative n° 1 du budget centre aquatique et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Subvention à l'association des chats errants du Val de Nièvre

Monsieur le Président propose de verser une subvention de 2 500 € à l'association des chats errants du Val de Nièvre, dont le but est de stériliser et identifier les chats errants présents sur les communes de l'intercommunalité.

Par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association des chats errants du Val de Nièvre. 2 voix contre (Mrs DELASSUS et DELATTRE) et le reste pour.

Dispositif équipements sportifs : Dotation de Solidarité Complémentaire pour les communes de Belloy sur Somme, L'Etoile et Saint Ouen

Au titre du dispositif équipements sportifs, Monsieur le Président propose de verser une Dotation de Solidarité Complémentaire de 12 000 € aux communes de Belloy sur Somme, L'Etoile et Saint Ouen.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide de verser à la commune de Belloy sur Somme, à la commune de L'Etoile et à la commune de Saint Ouen la somme de 12 000 € au titre de la dotation de solidarité communautaire 2023 – dispositif Equipements sportifs.

M MOREL indique que la commune de Berteaucourt-les-Dames n'a jusqu'ici bénéficié d'aucun soutien financier de la CCNS pour ses projets communaux. Monsieur le Président indique que la CCNS vient bien en aide à la commune de Berteaucourt-les-Dames via la réhabilitation de la friche Harondel.

Dotation de Solidarité Complémentaire pour les communes d'Hangest-sur-Somme et Bourdon

Monsieur le Président propose de verser, pour l'année 2023, une DSC complémentaire exceptionnelle aux communes d'Hangest-sur-Somme et Bourdon d'un montant de 8000 € par commune.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le versement de 8000 € aux communes d'Hangest-sur-Somme et Bourdon, au titre de la dotation complémentaire exceptionnelle pour l'année 2023.

Régie office de tourisme

Suite au contrôle de la DGFIP réalisé le 11 Octobre 2023, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de modifier certains points sur la délibération en date du 9 Mars 2022 portant création de la régie d'avances et recettes de l'Office de Tourisme.

Les points suivants sont ainsi modifiés :

- Instauration d'un fond de caisse de 100 €.
- A l'article 3 sur les produits encaissés : ajout des locations de trottinettes et des cautions, certaines recettes sont sous conventions avec des tiers (locations de bateaux..).
- A l'article 4 sur les modes de paiement : ajout des « chèques tirs groupés » et virements bancaires.
Modification de la dernière ligne de l'article 4 « perçues contre remise à l'usager contre ticket de caisse issu du logiciel » (retrait de la notion de quittance).
- A l'article 6 sur le paiement des dépenses : Retrait des frais et commissions bancaires et des remboursements des visites en cas d'annulation.
- Article 9 : le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 12 000 euros
- Suppression de l'article 13 sur le cautionnement.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces modifications.

Régie Culture

Suite au contrôle de la DGFIP, il est nécessaire de modifier certains points sur la délibération en date du 27 Février 2017 portant création de la régie d'avance et de recettes du service culturel.

Les points suivants sont ainsi modifiés :

- Suppression du cautionnement.
- Instauration d'un fonds de caisse de 311 €.
- A l'article 4 : Ajout de l'encaissement par CB.
- A l'article 10 : Modification du montant de l'encaisse qui passe à 2000 €.
- A l'article 11 : Réduction de la régie d'avance à 1000 €.
- A l'article 12 : Versement de l'encaisse porté au semestre.
- A l'article 14 : Versement des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au comptable public assignataire une fois par semestre.
- Suppression de l'indemnité de régie.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces modifications.

Approbation du projet culturel Phase I 2023-2026

Monsieur le Président propose d'approuver le projet culturel phase I de la Communauté de Communes Nièvre et Somme (2023-2026) présenté dans le document envoyé aux délégués communautaires, intitulé « l'art et la culture comme expression du territoire – créations-mutations-expressions » et ayant reçu un avis favorable en commission Culture le 28 Novembre 2023.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet culturel phase I de la Communauté de Communes Nièvre et Somme (2023-2026).

Mme FLAQUET, Directrice générale des services, ajoute que, par l'approbation de ce projet culturel, des financements pourront être sollicités auprès de la Région (de l'ordre de 22 000 €) et auprès du Département (de l'ordre de 20 000 €).

M WALIGORA précise que ce projet culturel existait déjà, il a simplement été mis à jour par l'ajout du domaine de l'archivage.

Fixation des tarifs des spectacles culturels

Monsieur Le Président propose de fixer les tarifs des entrées des spectacles organisés par le service culturel dans le cadre de la régie Culture tels que définis ci-dessous :

Plein tarif : 8 €

Tarif réduit (enfants, étudiants, élèves de l'école de musique, élèves de la compagnie des Gosses, groupes de plus de 10 personnes): 5 €

Tarif spécial (demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, groupes scolaires ou pédagogiques) : 2,50 €

Mme FLAQUET précise qu'une nouvelle délibération d'ajustement de ces tarifs sera proposée au prochain conseil communautaire notamment pour les accompagnateurs.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les tarifs des spectacles organisés par le service culturel tels que définis ci-dessus.

Fixation des tarifs du Prieuré de Moreaucourt et service patrimoine

Monsieur Le Président propose de fixer les tarifs relatifs au prieuré de Moreaucourt et au service patrimoine de la CCNS tels que définis ci-dessous :

Location du prieuré de Moreaucourt : 100 €/jour

Visite commentée du prieuré de Moreaucourt (1h30) : 70 €

Visite commentée d'un autre site du territoire : 70 €

Visite commentée du prieuré de Moreaucourt ou d'un autre site du territoire pour les scolaires : Gratuit

A l'unanimité, par **DELIBERATION 15**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les tarifs relatifs au prieuré de Moreaucourt et au service patrimoine de la CCNS tels que définis ci-dessus.

Centre aquatique intercommunal : Prise en charge de séances bébés nageurs

Monsieur le Président d'offrir une séance « bébés nageurs » à chaque enfant fréquentant les crèches de l'intercommunalité (environ 250 enfants), dans le cadre de la politique petite enfance et jeunesse et sports de la communauté de communes, et donc de prendre en charge le coût de ces séances (10 € la séance ou 110 € la carte de 12 séances).

Monsieur le Président précise que ces séances ont lieu le samedi matin de 9h00 à 10h00 et de 10h00 à 11h00.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 16**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la prise en charge financière d'une séance de bébés nageurs au centre aquatique intercommunal pour chaque enfant fréquentant les crèches sur le territoire de la CCNS.

Convention chargé de coopération CTG avec la commune de Vignacourt

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF le 18 Octobre dernier, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de faire appel à un chargé de coopération. A cet effet, Il propose un portage partagé de ce poste de chargé de coopération CTG avec la commune de Vignacourt. Ainsi, sur la partie

jeunesse ce poste sera assuré par le coordinateur jeunesse de la CCNS (50 %). Et en ce qui concerne les secteurs enfance, petite enfance, AVS, parentalité, accès aux droits, ce poste sera assumé par un agent de la commune de Vignacourt (50 %). Un remboursement annuel de 14 425 € sera à ce titre effectué au profit de la commune de Vignacourt.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 17**, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention de chargé de coordination dans le cadre de la CTG avec la commune de Vignacourt et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

M DUCROTOY précise que cela ne représente pas une manne financière pour la commune de Vignacourt dans la mesure où la commune va devoir recruter un nouvel agent à mi-temps pour pallier la mise à disposition de Mme CRONIER.

Cession de terrain ZAC des Bornes du Temps I

Monsieur le Président propose de céder à la SCI BOSELLI (Renault Trucks) un délaissé foncier sur la ZAC des Bornes du Temps I d'une superficie de 1315 m² à 15 € HT le m² soit 18 € TTC à prendre dans la parcelle cadastrée ZP 56 située sur la commune de Saint Sauveur.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 18**, après en avoir délibéré, le Conseil autorise la vente de terrain à la SCI BOSELLI portant sur une superficie de 1315m² au prix de 15 € HT le m² et autorise le Président à signer toutes pièces, tout avant-contrat, tout acte authentique de vente, toute option, se rapportant à la cession dudit terrain.

Monsieur le Président indique que deux cessions de terrains sont en cours, l'une sur la ZAC des Bornes du Temps, l'autre sur la ZAC des Hauts plateaux.

Acquisition terrain commune de Flixecourt (centre aquatique intercommunal)

Monsieur le Président propose d'acquérir le terrain relatif au centre aquatique intercommunal situé Rue de la Verne à Flixecourt, d'une superficie de 9 100 m², à l'euro symbolique, dans la mesure où l'équipement construit sur ce terrain est intercommunal.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 19**, après en avoir délibéré, le Conseil décide de se porter acquéreur du terrain situé rue de la Verne à Flixecourt, cadastré ZK 28 d'une superficie de 9 100 m² à l'euro symbolique et autorise le Président à signer toutes pièces, tout avant-contrat, tout acte authentique de vente, toute option, se rapportant à l'achat dudit terrain.

Village d'entreprises Picquigny : Location lot 4 au profit de Parisax

Le lot n°1 du village d'entreprises à Picquigny, occupé par la société Parisax, nécessite depuis plusieurs années des travaux importants notamment au niveau de fissures de la dalle béton. A ce titre, il est proposé d'exonérer la société Parisax des loyers du lot n°4, quelle occupe également, jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires à la reprise des fissures de la structure du Lot 1 et ce à compter du 1^{er} décembre 2023.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 20**, après en avoir délibéré, le Conseil décide de consentir à la société Parisax une exonération de loyers du lot n°4 du village d'entreprises à Picquigny jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires à la reprise des fissures du lot n°1 et ce à compter du 1^{er} décembre 2023.

Désignation des délégués au syndicat de gendarmerie de Domart en Ponthieu

Suite aux dernières élections municipales dans la commune de Berteaucourt-les-Dames, M GACQUER n'est plus conseiller communautaire. Monsieur le Président indique donc qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour élire les délégués au syndicat de gendarmerie de Domart-en-Ponthieu dont M GACQUER était membre.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 21**, après en avoir délibéré, le Conseil désigne comme délégués au syndicat pour la gestion des locaux et terrain de la gendarmerie de Domart-en-Ponthieu :

- Monsieur Dominique MOREL
- **Madame Brigitte LEPOIX**
- Monsieur Marcel POISSON
- Monsieur Nicolas MARECHAL
- Monsieur Stéphane COLOMBEL
- Monsieur Philippe MAUGER
- Monsieur Philippe CARPENTIER
- Monsieur Jean-Luc WALIGORA
- Monsieur Éric OLIVIER
- Monsieur Philippe BELLAREDJ
- Monsieur Michel HENRY
- Madame Isabelle SOUILLARD
- Monsieur Vincent PARMENTIER
- Madame Sylvie DE ALMEIDA
- Monsieur Jean-Pierre CARLE
- Madame Céline MINET
- Monsieur Dominique BOULLET
- Monsieur Joël BOULARD
- Madame Annick LEMAIRE

- Monsieur Jean-Luc HERBETTE
- Monsieur Anthony DELASSUS
- Monsieur Jean-Paul LEULIER
- Monsieur Claude FOURCROY
- Monsieur Didier LEBLANC
- Monsieur Gérald BEC
- Monsieur Manuel GUILLOT

Désignation des délégués au SMIRTOM Plateau Picard Nord

Suite aux dernières élections municipales dans la commune de Berteaucourt-les-Dames M GACQUER n'est plus conseiller communautaire, Monsieur le Président indique qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour élire les délégués au SMIRTOM du Plateau Picard Nord dont M GACQUER était membre.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 22**, après en avoir délibéré, le Conseil désigne comme délégués au SMIRTOM du Plateau Picard Nord :

- **Madame Brigitte LEPOIX**
- Monsieur Éric OLIVIER
- Monsieur Jean-Pierre CARLE
- Monsieur Marcel POISSON
- Monsieur Nicolas MARECHAL
- Monsieur Vincent PARMENTIER
- Monsieur Philippe MAUGER
- Monsieur Philippe CARPENTIER
- Monsieur Stéphane COLOMBEL
- Monsieur Jean-Luc WALIGORA
- Monsieur Dominique BOULLET
- Monsieur Philippe BELLAREDJ
- Monsieur Joël BOULARD
- Monsieur Jean Luc MADANI-BUTIN

Questions diverses

- Pouvoir de police spéciale de la publicité

Mme CLABAULT, Directrice générale adjointe, rappelle que le pouvoir de police spéciale de la publicité va être transféré aux maires à compter du 1^{er} Janvier 2024. La CCNS étant compétente en matière de PLUi, cette compétence sera transférée automatiquement à compter du 1^{er} Juillet 2024 au Président de l'EPCI. Cependant, à compter du 1^{er} Janvier 2024 et dans un délai de 6 mois les maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI par arrêté. Si un ou plusieurs maires s'y opposent, le Président de la CCNS pourra alors renoncer à ce transfert. Monsieur le Président propose d'envoyer aux maires, après le 1^{er} Janvier

2024, un modèle d'arrêté pour les élus qui souhaitent s'opposer au transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité au Président de la CCNS.

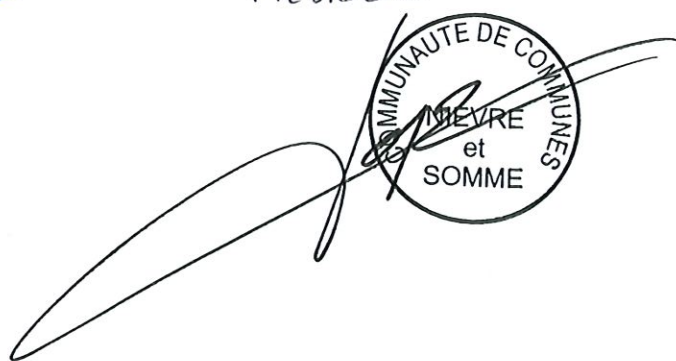
- Monsieur WALIGORA indique que les communes rencontrent de plus en plus de difficultés financières compte tenu notamment de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie. A ce titre, il sollicite Monsieur le Président pour l'octroi d'une dotation de solidarité exceptionnelle afin de faire face à ces difficultés. Monsieur le Président indique que cette demande sera étudiée très rapidement.
- Monsieur le Président indique que l'entreprise RKW va très prochainement acquérir le bâtiment qu'elle occupe à Ville-le-Marclet.
- Monsieur MOREL demande comment résoudre le problème de signalétique concernant l'entreprise IMMO OUEST. Monsieur le Président indique qu'il appartient aux communes de Saint-Léger-les-Domart et de Berteaucourt-les-Dames d'installer des panneaux de signalisation adéquats.
- Monsieur le Président indique que la prochaine conférence des maires se tiendra le 24 Janvier 2024 avec une intervention de Somme Numérique notamment sur les ateliers mis en place sur le territoire de la CCNS.
- Monsieur le Président indique qu'une extension est prévue sur la micro crèche de Bettencourt-Saint-Ouen pour passer de 10 à 12 places. La CAF peut financer ce projet à hauteur de 80 %. La commune sera maître d'ouvrage et les 20 % restant seront à la charge de l'association les P'tits Loups de Bettencourt.
- Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée de l'installation d'une Maison France Service sur la commune de Flixecourt et qui sera intégralement gérée par cette dernière.
- Monsieur DELAFOSSE demande à qui incombent les factures d'électricité sur la ZAC des Bornes du Temps compte tenu de l'éclairage extrêmement lumineux. Monsieur DELATTRE indique que les factures d'électricité sont bien à la charge de la CCNS en ce qui concerne les voiries mais que les éclairages éblouissants relèvent de certaines entreprises implantées sur du domaine privé.
- Monsieur WALIGORA demande où en sont les études sur l'érosion car la commune de Lanches-Saint-Hilaire a été encore récemment inondée. Monsieur DELVILLE indique que SOMEA s'est engagée à faire signer toutes les conventions nécessaires au printemps 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h45.

M. HERBETTE
Secrétaire
de séance



M. LOGNON
Président



Compte Rendu approuvé par le Conseil Communautaire de la CCNS le
07 février 2024 à l'unanimité.

